

PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Vu l'article L. 214.2 du code des communes,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la réussite aux concours de certains agents de la commune,

Vu les postes laissés vacants par le départ de certains agents et vu la nécessité de restructurer certains services,

Considérant qu'il convient de transformer les postes ci-dessous désignés,

budget ville :

- . 1 poste d'agent d'entretien en 1 poste d'agent technique
 . date d'effet : 01.03.1995
- . 1 poste d'agent technique principal en 1 poste d'agent technique qualifié
 . date d'effet : 01.03.1995
- . 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe en 2 postes d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste d'agent administratif qualifié en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 2 postes d'agent de maîtrise principal en 2 postes d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste d'agent d'entretien de nationalité étrangère
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste d'agent technique principal en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste d'agent technique en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995

budget caisse des écoles :

- . 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995
- . 1 poste de monitrice en 1 poste d'agent d'entretien
 . date d'effet : 01.05.1995

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE :

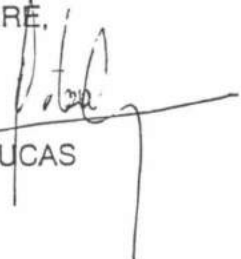
ADOpte la proposition du Maire de transformer les postes ci-dessus désignés,

ONT que ces décisions prendront effet aux dates ci-dessus mentionnées,

ONT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours - chapitre 931 -
personnel permanent

FAIT et **DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits

ONT SIGNE au registre les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Marc LUCAS


Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Prefecture
le 18 Mai 1995 et de la publication
le 19 Mai 1995
Le Maire,




REÇU LE
18. MAI 1995
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY